

<u>Dépôt:</u> Viviane LOSCHETTER

> Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015 Début suivant la déclaration de n. le Premier Ministre sur la récurité nationale et le terronime

La Chambre des député-e-s

- Considérant le dépôt par le Gouvernement du projet de loi portant 1) modification du Code d'instruction criminelle, 2) modification de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, 3) adaptation de la procédure pénale face aux besoins liés à la menace terroriste;
- Considérant que les mesures inscrites au projet de loi visent les crimes et délits contre la sûreté de l'État au sens des articles 101 à 123 du Code pénal et les actes de terrorisme et de financement de terrorisme au sens des articles 135-1 à 136-6, 135-9 et 135-11 à 135-16 du Code pénal;
- Considérant que la lutte contre le financement du terrorisme est un des vecteurs essentiels de la prévention du terrorisme et de la lutte contre le terrorisme ;
- Considérant que le GAFI, le G20 et récemment le conseil JAI de l'Union européenne insistent lourdement sur la nécessité d'une lutte plus efficace contre le financement du terrorisme ;
- Considérant également que la législation luxembourgeoise en matière de lutte contre la criminalité organisée doit être renforcée afin de permettre aux autorités de poursuite d'agir de façon plus efficace ;
- Considérant que deux groupes de travail réunissant tous les acteurs concernés parquet, parquet général, cabinet d'instruction, ministère, avocats, police travaillent actuellement à une réforme du Code pénal et du Code d'instruction criminelle ;

Invite le Gouvernement

- à déposer dans les meilleurs délais un projet de loi rendant les mesures relatives à la recherche d'informations bancaires plus efficaces, y compris en matière de prévention du terrorisme et de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux:
- à déposer dans les meilleurs délais un projet de loi visant à renforcer notre législation en matière de lutte contre la criminalité organisée.

(Ucaren

E. Beraer

Jumphen

V. los chetter